

# Gestion Prévisionnelle des emplois et des compétences : La GPEC, vous connaissez ?

## LA GPEC EN BREF

- > La GPEC est une **démarche d'anticipation et de changement** qui s'inscrit dans la **gestion des ressources humaines**. C'est une **méthode pour anticiper** les besoins futurs en ressources humaines en termes d'effectifs et de compétences, à horizon 3-5 ans. Sa finalité est de **faire évoluer les ressources humaines** actuelles (emplois, compétences, effectifs) vers celles souhaitées dans l'avenir, pour répondre aux objectifs de la structure et permettre la mise en œuvre son projet associatif.
- > Concrètement, il s'agit de **concevoir et mettre en œuvre des plans d'action RH** (recrutement, formation, mobilité,...) en **impliquant autant les employeurs que les salarié.e.s.**

## AVANT TOUTE CHOSE : FAIRE LE POINT SUR ...

Le projet associatif :



- > Le **projet de l'association est-il formalisé** ? A-t-il été revu, retravaillé, actualisé à intervalles réguliers depuis la création de l'association ?
- > L'association a-t-elle défini ses **orientations stratégiques** ?

La gestion à court terme :



- > L'association est-elle **à jour sur le plan administratif** ?
- > Remplit-elle ses **obligations légales** en tant qu'employeur ? (déclarations, cotisations,...)

L'environnement de l'association :

- > Quelle est l'**actualité du secteur d'activité** de l'association ?
- > Quels sont les principaux éléments des **accords de branches** et de la **convention collective** dont elle relève ?
- > L'association est-elle fédérée, affiliée à un **réseau** ? Quels sont les outils, l'accompagnement que celui-ci propose en matière de gestion des ressources humaines ?

## À QUEL MOMENT SE LANCER DANS LA GPEC ?

Voici quelques questions à se poser pour déterminer si lancer votre association dans une démarche GPEC peut avoir une réelle utilité :

De nombreux professionnels vont-ils **partir à la retraite** dans les prochaines années ?

Les **recommandations des financeurs** demandent-elles de professionnaliser et de modifier les services rendus ?

Les **publics** évoluent-ils et requièrent-ils une adaptation des pratiques professionnelles ?

Une certaine **lassitude** se manifeste-t-elle chez une partie des salarié.e.s ?

Faut-il réfléchir de plus en plus aux moyens de **fidéliser** les personnels ?

Les **lois et règlements** récents vont-ils modifier nos modes opératoires ?

L'offre de service sur le territoire va-t-elle nous inciter à **ajuster nos actions** ?

Éprouvons-nous des **difficultés à recruter** ?

Devons-nous nous préparer à **accompagner le changement** (activités, cultures professionnelles, renouvellement des salarié.e.s et /ou des bénévoles, ...) ?

À l'avenir, devons-nous **nous réorganiser** (meilleure répartition du travail, changement d'activité,...) ?

*Source : Guide GPEC - Ensemble, anticiper et se préparer à l'avenir, UNIFAF, 2008*

- > Si vous répondez OUI à plusieurs de ces questions, la GPEC peut certainement être profitable à votre structure **en vous apportant des outils** pour répondre à vos problématiques.

## VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR + ? PARLEZ-EN !

**Votre structure  
d'accompagnement :**